

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 10 septembre 2021 fixant le coût horaire moyen dans la fonction publique hospitalière servant de base au calcul de la compensation financière dans le cadre de la mise en œuvre de la mutualisation des crédits d'heures syndicales

NOR : SSAH2127434A

Par arrêté du ministre des solidarités et de la santé en date du 10 septembre 2021, le coût horaire moyen dans la fonction publique hospitalière pour l'année 2020 est fixé à 19,10 euros.